CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

QUESTION ECRITE [X] QUESTION ORALE [ ]

A monsieur le Maire d'Argelliers, en sa qualité de président de l'assemblée délibérante
(articles 5 et 6 du règlement intérieur du Conseil Municipal)

En date du : 17 Avril 2026 – modifiée 22 Avril 2026 *(CAF)*
Rédacteur : Serge MASSOL, pour la représentation minoritaire ARGELLIERS-ENSEMBLE

Exposé :

Concernant la note de présentation Budget Prévisionnel 2026

La note affirme que les recettes de fonctionnement s'établissent à 984 005 €.
Ce chiffre mérite d'être décomposé.
Les recettes réelles ne s'élèvent qu'à 854 005 €.
Les 130 000 € restants proviennent de l'excédent de fonctionnement 2025 reporté : c'est-à-dire des économies des années précédentes, pas de ressources nouvelles.

Sans ce report, les recettes réelles couvrent les dépenses réelles à hauteur de 14 600 € de marge seulement.

Question :

Monsieur le Maire, si l'on retire l'excédent reporté (qui est une ressource non renouvelable puisqu'il est présenté comme totalement consommé en 2026) quelle est la marge de manœuvre réelle de ce budget ?

Quelles sont les projections que vous soutenez pour les exercices 2027 et 2028 ?

Exposé :

Concernant la note de présentation Budget Prévisionnel 2026

Chapitre 011, Charges générales : ce chapitre passe de 223 947 € réalisés en 2025 à 275 530 € budgétés en 2026. Cela représente une hausse de 51 583 € (23%). La note ne dit rien quant aux charges prises en compte. Par ailleurs, les documents mis à notre disposition au sein même de la commission Finances ne me permettent pas de trouver une explication.

Question :

Monsieur le Maire, quels postes précis justifient 51 000€ de charges supplémentaires en un an ?

Exposé :

Concernant la note de présentation Budget Prévisionnel 2026

Chapitre 067, Charges Exceptionnelles : ce chapitre passe de 30 234 € réalisés en 2025 à 55 000 € budgétés en 2026. Cela représente une hausse de plus de 82 %. Or, une charge "exceptionnelle" ne peut être, par définition anticipée.

Question :

Monsieur le Maire, quelle est la nature précise de ces 55 000 € de charges exceptionnelles ?

Exposé :

Concernant la note de présentation Budget Prévisionnel 2026

La CAF affichée :

La note présente une épargne brute de 144 615 € comme un "point très positif". C'est techniquement vrai, mais la construction de ce chiffre aurait mérité quelques explications :

Recettes réelles (hors report)	854 005 €
- Dépenses réelles (hors virement)	839 390 €
= Épargne brute réelle	+ 14 615 €
+ Excédent reporté (c/002)	130 000 €
= CAF affichée	144 615 €

- **14 615 €** d'épargne générée par l'activité courante de 2026 — c'est la vraie performance budgétaire de l'année
- **130 000 €** d'excédent des années précédentes qu'on réinjecte — c'est une ressource non renouvelable

La performance structurelle réelle de 2026 n'est donc que de **14 615 €** d'épargne brute, pas 144 615 €. Le reste est du patrimoine accumulé que l'on consomme.

Question :

Monsieur le Maire, la CAF affichée de 144 615 € repose à 90 % sur des réserves passées.

La vraie marge dégagée par la gestion 2026 est de 14 615 €. Si demain ces réserves sont épuisées — ce qui sera le cas après 2026 — quel budget présente-t-on ?

Cela nous rend d'autant plus incompréhensible la décision de refuser notre proposition de baisse des indemnités des élus telle que nous l'avons proposée (soutenue par Monsieur Jansana) lors du Conseil Municipal du 31 mars dernier (délibération N° 2026-05). Cette proposition aurait eu l'intérêt d'augmenter par un choix fort, politiquement signifiant, la CAF 2026.

Pas de question sur ce point, puisque la chose a été votée.

Exposé :

Concernant la note de présentation Budget Prévisionnel 2026

INVESTISSEMENTS

Des propositions ambitieuses au regard d'une capacité d'exécution incertaine

La note présente 636 863 € de dépenses d'investissement comme la traduction d'un "volontarisme" de la majorité ? Rappelons que le BP 2025 prévoyait 829 048 € d'investissement et que le réalisé CFU 2025 s'est arrêté à 449 398 €, soit un taux de réalisation de 54 %.

Question :

Monsieur le Maire, si la moitié des investissements promis en 2025 n'ont pas été réalisés, cette année vous en promettez 637 000 €. Sur quelle base technique et organisationnelle la commune garantit elle une meilleure exécution sur l'exercice 2026 ?

Exposé :

Concernant la note de présentation Budget Prévisionnel 2026

INVESTISSEMENTS

Le projet Mairie/Bibliothèque

Son financement repose à hauteur de 164 000 € sur des subventions du Département (74 000 €) et de la CCVH (90 000 €). Ces subventions représentent 25,7 % des recettes totales d'investissement.

Question :

Monsieur le Maire, plusieurs questions légitimes se posent :

- Les subventions ont-elles été formellement attribuées par délibération des assemblées concernées, sont-elles simplement "espérées", sont-elles toutes listées ici ?
- La maîtrise d'œuvre est-elle désignée ?
- Un groupe de travail/suivi sera-t-il reconduit ou constitué, intégrant aux techniciens, élus, représentants des bénévoles de la bibliothèque, des personnels communaux et habitants ?
- Si les subventions arrivent en cours d'année ou pas du tout, quel est le plan de financement de substitution ? Emprunt ? Report ? La note dit explicitement qu'aucun emprunt n'est prévu.

<u>Dans ces conditions :</u>

Pouvez-vous nous présenter les délibérations ou conventions signées actant les 164 000 € de subventions ? Qu'en est-il d'autres demandes de subventionnement ?

Nous éclairer sur le calendrier précis du projet, les échéances prévues de réalisation ?

Nous informer de vos réflexions et vos travaux engagés dans l'hypothèse de difficultés rencontrées ?

Exposé :

Concernant la note de présentation Budget Prévisionnel 2026

INVESTISSEMENTS

Votre présentation du financement

266 577 € d'Excédents reportés sont acquis, de même qu'il est possible de connaître de montant du FCTVA et des amortissements. Par contre le virement de la section de fonctionnement est conditionné à la réalisation effective de l'épargne brute qui, nous l'avons démontré plus haut, repose sur l'excédent reporté. Si la section de fonctionnement ne remplit pas sa mission, ce virement est compromis.

Il existe donc une fragilité en cascade : si les recettes de fonctionnement sont inférieures aux prévisions ET si les subventions tardent, la section d'investissement se retrouve avec un trou de financement sans solution identifiée dans la note.

Question :

Monsieur le Maire, êtes vous en mesure de nous informer de vos réflexions et vos travaux engagés dans l'hypothèse de difficultés rencontrées ?

Exposé :

Concernant la note de présentation Budget Prévisionnel 2026

Ce que nous n'avons pas trouvé dans votre note

Aucune trajectoire financière à 3 ans.

En 2026, la commune consomme l'intégralité de ses excédents accumulés (environ 396 000 € de fonds de roulement global au 31/12/2025). Qu'advient-il si 2026 est une année moins favorable ?

Le conseil municipal délibère sans visibilité sur 2027 et 2028.

Aucune explication sur la dette.

La commune rembourse 42 140 € de capital en 2026.

Quel est l'encours total de la dette ?

Quelle est l'échéance de fin de remboursement ?

Le ratio dette/capacité d'autofinancement n'est jamais mentionné.

Aucune politique d'emploi lisible.

Les charges de personnel baissent de 12 908 € dans un contexte de revalorisation du point d'indice. Cela implique nécessairement un ou plusieurs postes supprimés ou vacants.

Cette décision n'est nulle part assumée ni expliquée.

Aucune mention des restes à réaliser de 2025.

Les 15 236 € de RAR 2025 reportés sur 2026 apparaissent dans les tableaux chiffrés mais pas dans la note.

Ce sont des engagements déjà pris, seront-ils priorisés ?

Aucun indicateur de performance.

Pour 636 000 € d'investissement, aucun indicateur n'est fourni : délais, nature des réalisations, linéaires de voirie entretenus, consommation énergétique des bâtiments, ...

Le budget est présenté comme une liste de dépenses, pas comme un programme d'action évaluable.

Commentaire :

Monsieur le Maire, convenons que les délais impartis entre la date d'élection (21 mars) et la date limite du vote du budget prévisionnel 2026 (30 Avril) n'ont manifestement pas permis à votre équipe de mettre en œuvre une démarche constructive de travail autour des documents budgétaires tenus jusqu'alors par l'équipe sortante.

En conséquence, l'absence de réunion préparatoire au sein de la commission finance (sauf survol dans le cadre de celle du 16/04), l'absence de conseil privé sur le sujet, la communication des documents comptables, exprimés en masse, ne nous ont pas permis d'aborder cette préparation du budget dans des conditions efficientes. D'où ces quelques questions qui peuvent, nous en convenons, passer pour anecdotiques.

Afin de remédier à cet état de fait, nous sollicitons d'être associés réellement aux décisions concourant à la vie de la commune, à notre place de représentants de la liste minoritaire (!), avec des moyens d'accès à l'information respectueux des argelliérains que nous représentons.